CATLLAR

DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)

Mairie de CATLLAR

Tel. : 04 68 96 49 64 - catllar@orange.fr

DECISION DU MAIRE N° 020A_2025 – DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2025

REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE D'EN HAUT

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du conseil municipal du 03/07/2020 donnant délégation de pouvoir à Madame le Maire pour « demander à tout organisme financeur, sans limite de montant, l'attribution de subventions » conformément à l'article L.2122-22 du CGCT alinéa 26,

Considérant qu'il y a lieu de solliciter l'aide financière du Département, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025, afin de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue d'en haut à Catllar,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide financière du Département, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025, à hauteur de 50 561.00 € (soit 80 % d'un montant subventionnable de 63 202.16 € H.T.) pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue d'en haut.

ARTICLE 2 : De valider le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

- Montant des travaux : 63 202.16 € H.T.
- Financement :
  - Etat (DETR) : 50 561.00 €
  - Autofinancement : 16 641.16 €

ARTICLE 3 : Monsieur le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Catllar le 21 février 2025,

Le Maire,

Josette PUJOL.

MAIRIE DE CATLLAR (Pyrénées-Orientales)